

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 16 AVRIL 2025

L'AN 2025, le 16 AVRIL, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

M. GRZEZICZAK, Président.
M. LIEZ, Mme MARICOT et M. MUZART, Administrateurs.

Pouvoirs : M. RAMPERLBERG, Vice-Président, à M. GRZEZICZAK
M. CREMONT, Administrateur, à M. MUZART
M. DELHAYE, Administrateur, à M. GRZEZICZAK

Assistés de : MM. DOURLEN, Directeur Général, ROBERT et SIMONNOT, Directeurs Généraux Adjointes.
M. COLARD, Mmes MOINAT et PLANCKAERT, Directeurs de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques Locales.

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

SAINT QUENTIN – 20 PLACE DU 8 OCTOBRE – ACQUISITION AMELIORATION D'UN LOCAL COMMERCIAL ET DE 2 LOGEMENTS COLLECTIFS – LANCEMENT DES ETUDES DE FAISABILITE

(Avancement : études)

Le Bureau, lors de sa séance du 16 avril 2024, a autorisé le Directeur Général à procéder à l'acquisition de l'immeuble situé 20 Place du 8 Octobre à Saint Quentin.

Cet ensemble immobilier est composé

- d'une partie commerciale
- de locaux d'activités en rez-de-chaussée
- et de deux appartements de type IV de 100 m² au 1^{er} étage et au dernier niveau bénéficiant d'accès indépendant.

L'emprise foncière est aujourd'hui propriété de l'OPH de l'Aisne.

Il convient de lancer des études techniques, réglementaires et financières pour définir les différents aménagements et les conditions de financement de l'opération.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à :

- engager les études nécessaires à la réalisation de l'opération
- passer un contrat de maîtrise d'œuvre et des commandes diverses
- et effectuer toutes les démarches et signer tous les actes relatifs à la bonne exécution de ce projet.

Le Bureau sera ensuite sollicité pour valider le montage et les bilans financiers de cette opération.

A l'appui des informations complémentaires fournies, et après échanges, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord à la proposition ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

